

ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2013

BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2013 (Unité : en milliers de dinars)						
	Note	30/06/2013	30/06/2012 (retraité)	30/06/2012	31/12/2012 (retraité)	31/12/2012
ACTIF						
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	108 335	106 818	106 818	79 753	79 753
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	76 480	205 383	205 383	104 710	104 710
AC 3 - Créances sur la clientèle	3	3 123 081	2 932 671*	2 932 476	3 053 858*	3 051 542
AC 5 - Portefeuille d'investissement	4	50 559	52 250	52 250	50 475	50 475
AC 6 - Valeurs immobilisées	5	44 397	42 354	42 354	44 534	44 534
AC 7 - Autres actifs	6	39 432	43 127*	42 385	36 979*	37 616
TOTAL ACTIF		3 442 284	3 382 604	3 381 666	3 370 309	3 368 630
PASSIF						
PA 1 - Banque Centrale et C.C.P	7	19 015	105 237	105 237	67 158	67 158
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	3 613	72 831	72 831	28 896	28 896
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 800 803	2 630 606*	2 630 411	2 690 663*	2 690 451
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	10	350 321	334 067	334 067	338 431	338 431
PA 5 - Autres passifs	11	108 003	98 743*	98 000	96 645*	95 178
TOTAL PASSIF		3 281 755	3 241 484	3 240 546	3 221 793	3 220 114
CAPITAUX PROPRES						
CP 1 - Capital		196 000	196 000	196 000	196 000	196 000
CP 2 - Réserves	12	14 420	14 284	14 284	14 368	14 368
CP 5 - Résultats reportés		(61 852)	(88 450)	(88 450)	(88 450)	(88 450)
CP 6 - Résultat de l'exercice		11 961	19 286	19 286	26 598	26 598
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	160 529	141 120	141 120	148 516	148 516
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 442 284	3 382 604	3 381 666	3 370 309	3 368 630

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2013 (Unité : en milliers de dinars)				
	Note	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
PASSIFS EVENTUELS				
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	14	543 494	475 274	468 892
HB 2 - Crédits documentaires	15	77 854	70 404	55 929
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		621 348	545 678	524 821
ENGAGEMENTS DONNES				
HB 4 - Engagements de financement donné	16	123 937	87 786	83 904
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		123 937	87 786	83 904
ENGAGEMENTS RECUS				
HB 7 - Garanties recues	17	852 108	927 722	856 978
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		852 108	927 722	856 978

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1 ^{ER} JANVIER 2013 AU 30 JUIN 2013 (Unité : en milliers de dinars)					
	Note	30/06/2013	30/06/2012 (retraité)	30/06/2012	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	18	101 545	85 885	85 885	180 125
PR 2 - Commissions perçues	19	24 914	23 141	23 141	44 783
PR 3 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	5 792	4 588	4 588	8 934
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	21	1 394	1 693	1 693	3 181
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		133 645	115 307	115 307	237 023
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	22	43 105	34 701	34 701	73 759
CH 2 - Commissions encourues	23	1 218	1 143*	968	2 500
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		44 323	35 844	35 669	76 259
PRODUIT NET BANCAIRE		89 322	79 463	79 638	160 764
PR 5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(21 763)	(19 620)	(19 620)	(43 168)
PR 6/CH 5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	143	5 153	5 153	5 061
PR 7 - Autres produits d'exploitation		44	37	37	52
CH 6 - Frais de personnel	26	(34 659)	(33 263)*	(32 684)	(68 574)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	27	(8 851)	(9 188)*	(9 942)	(18 939)
CH 8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations		(3 701)	(3 223)	(3 223)	(6 912)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		20 535	19 359	19 359	28 284
PR 8/CH 9 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		26	42	42	225
CH 11 - Impôt sur les sociétés	28	(8 817)	(115)	(115)	(3 020)
PR9/CH10 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments Extraordinaires		217	0	0	1 109
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		11 961	19 286	19 286	26 598
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DT)	29	0,610	0,984	0,984	1,357

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1 ^{ER} JANVIER 2013 AU 30 JUIN 2013 (Unité : en milliers de dinars)					
	Note	30/06/2013	30/06/2012 (retraité)	30/06/2012	31/12/2012
FLUX D'EXPLOITATION					
Produits d'exploitation encaissés		132 029	111 385	111 385	222 695
Charges d'exploitation décaissées		(39 827)	(26 587)*	(26 409)	(73 167)
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires		(178)	1 085	1 085	1 450
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements financiers		(964)	(11)	(11)	683
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(90 815)	(226 330)*	(226 328)	(355 298)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		105 930	173 289	173 289	268 649
Titres de placement / Titres de transaction		0	5	5	5
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(41 893)	(45 481)*	(45 616)	(81 232)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		7 009	26 200	26 200	9 892
Impôt sur les bénéfices		(6 119)	(324)	(324)	(443)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		65 172	13 231	13 274	(6 766)
FLUX D'INVESTISSEMENT					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		238	849*	4 907	3 210
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		1 215	10 284*	6 226	11 094
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(3 319)	(6 823)*	(6 866)	(11 422)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(1 866)	4 310	4 267	2 882
FLUX DE FINANCEMENT					
Émission/Remboursement d'Emprunts		9 152	49 948	49 948	27 665
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(364)	(456)	(456)	(839)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		8 788	49 492	49 492	26 826
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		72 094	67 033	67 033	22 942
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		90 373	67 431	67 431	67 431
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS FIN D'EXERCICE	30	162 467	134 464	134 464	90 373

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2013

Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Prix en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2013, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Évaluation des engagements et des provisions y afférentes

• Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants		B2 – Actifs incertains
B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier		B4 – Actifs compromis
B3 – Actifs préoccupants		

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 : actifs incertains	20 %
B3 : actifs préoccupants	50 %
B4 : Actifs compromis	100 %

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

Au mois de juin 2013, la Société Générale a procédé au paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires. Le montant de cet engagement de paiement est de 40 017 KTND.

• Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adoptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier au 31 décembre 2012, pour un montant de 7 265 KTND.

En 2013 et en application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision complémentaire de 1 223 KTND a été dotée au cours de l'année 2013. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 30 juin 2013, à 8 488 KTND.

Traitement des impayés

• Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les intérêts sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 197 547 KTND au 30/06/2013 contre 176 901 KTND au 30/06/2012 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	170 120	155 481	150 022
Provision pour passifs et charges	9 416	5 012	9 351
Provision à caractère général dite collective	8 488	7 300	7 265
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	6 125	4 883	4 965
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	1 571	2 068	1 579
Provision pour dépréciation de titres	1 360	1 439	1 449
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	467	718	375
Total	197 547	176 901	175 006

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Évaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2013 un solde de 3 123 081 KTND contre 2 932 671 KTND au 30 juin 2012, soit une augmentation de 190 410 KTND et se détaillent ainsi :

Désignation	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Autres concours à la clientèle	3 121 837	2 908 539	3 031 943
Comptes ordinaires débiteurs	266 906	281 971*	261 727*
Crédits sur ressources spéciales	19 007	19 490	18 792
Sous total	3 407 750	3 210 000	3 312 462
Provisions à caractère générale dite collective	(8 488)	(7 300)	(7 265)
Agios et intérêts réservés	(106 061)	(114 548)	(101 317)
Provisions pour risque de contrepartie	(170 120)	(155 481)	(150 022)
Total	3 123 081	2 932 671	3 053 858

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité

Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2 800 803 KTND au 30 juin 2013 contre 2 630 606 KTND au 30 juin 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :